

NOM.Prénom..
Fonction .
Ecole ou établissement.

à-

Nom de l'employeur
fonction de l'employeur

Conformément aux dispositions du code du travail, articles L2145-5 et suivants, portant sur les congés de formation économique, sociale et syndicale, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le

Jeudi 14 février 2019

pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à XXXXXXXX de 9H à 17H.

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009).

A.....
Le.....
Signature



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

La FSU des Landes défend les personnels précaires.

Pour se défendre, il faut connaître ses droits !

C'est la raison pour laquelle :

**La FSU 40 et le SNUipp-FSU 40 proposent
à tous les personnels AVS-CUI-CAE-PEC-AED-AESH
du département des Landes
de se retrouver pour un stage de formation syndicale :
à Saint Paul lès Dax(adresse exacte communiquée ultérieurement)**

le JEUDI 14 FEVRIER 2019 de 9H à 17H

**Avec la participation de Sandrine MONNIER,
membre de l'équipe nationale du SNUipp-FSU.**

Ce stage sera l'occasion de parler de vos droits, de vos contrats, de vos conditions de travail, de vos souhaits en terme de formation. Il vous permettra aussi d'échanger entre vous sur votre vécu en établissement.

Ce stage sera aussi l'occasion de vous rendre compte des actions menées et du groupe de travail de janvier avec l'administration sur des points essentiels : l'information sur les contrats, la rémunération, le temps de travail, les missions des personnels, et le droit à la formation.

Deux choses à faire pour participer à ce stage :

1) Je m'inscris auprès du SNUipp-FSU des Landes

Un coup de fil (05 58 933 933), un petit mail (snu40@snuipp.fr).

Dès que vous nous aurez fait parvenir votre intention d'y venir nous vous adresserons la convocation pouvant justifier auprès de votre employeur.

2) Je fais ma demande administrative

Sans attendre, j'adresse **un courrier à mon employeur** (celui indiqué sur le contrat - généralement, l'Inspecteur d'Académie ou le chef d'établissement) **au moins 1 mois à l'avance, soit au plus tard le 14 janvier 2019**.

Retrouvez au verso un modèle de courrier.

Nous vous invitons à en transmettre copie au SNUipp-FSU des Landes et surtout à nous contacter en cas de difficulté.

Comme tous les personnels de la fonction publique vous avez droit à 12 jours de stage de formation syndical par an.

C'est un droit, il ne peut vous être refusé.